



# Rapport Annuel Dossier d'information **Année 2018**

## Installation de Stockage de Déchets non Dangereux des Grandes Cayes



12-14, rue Anegada  
Hope Estate  
97150 SAINT MARTIN  
Tél. 0590 87 25 47  
Courriel : [contact@verdesxm.com](mailto:contact@verdesxm.com)

## SOMMAIRE

<b>I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS</b>	<b>2</b>
I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND	2
I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS	6
I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS	6
I.4 – LES VHU	9
I.5 – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF POUR L'ECOSITE DE RECYCLAGE- VALORISATION	11
<b>II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE</b>	<b>12</b>
II.1 – SITUATION DES ALVÉOLES À FIN 2018	12
II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION	13
II.3 – LE LANDFILL MINING	13
<b>III – BILAN SUR LES ANALYSES, LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL</b>	<b>13</b>
<b>IV – LES AMÉNAGEMENTS 2019</b>	<b>15</b>
IV.1 – LES ALVÉOLES DE STOCKAGE	15
IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES	15
<b>V – LES GARANTIES FINANCIÈRES</b>	<b>16</b>
<b>VI – LES INCIDENTS 2018</b>	<b>16</b>
VI.1 – LES INCENDIES	16
VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES	17
<b>VII – LA SITUATION DU FONCIER</b>	<b>17</b>
VII-1 – LE TERRAIN DE L'ISDND PPD	17
VII-2 – LA NOUVELLE ROUTE	18
<b>VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2018</b>	<b>18</b>
<b>IX – AUTRES EVENEMENTS 2018</b>	<b>18</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXES -</b>	<b>20</b>

## **PREAMBULE**

Ce dossier est constitué en accord avec les demandes spécifiées dans l'Arrêté Préfectoral d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux des Grandes Cayes (ISDnD), appartenant à la Collectivité d'Outre-Mer de SAINT-MARTIN (COM) et dont elle est l'exploitant.

De même, il répond aux termes des articles 9.4.1 – Rapport annuel, 9.4.2 – Dossier annuel d'information, dudit arrêté et 6.1.4 du CCTP du marché d'exploitation de l'ISDND.

La société VERDE-SXM est prestataire de gestion de ce site dans le cadre d'un marché passé le 22 août 2017 pour 5 ans.

Nous y rajoutons un chapitre concernant les VHU comme le spécifie le marché 15/01/016 « Collecte et de traitement des VEHICULES HORS D'USAGE, EPAVES ET ENCOMBRANTS METALLIQUES ABANDONNES » sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin, bien que cette installation soit partie intégrante de l'Ecosite de Recyclage-Valorisation, appartenant formellement à VERDE-SXM.

Ce rapport annuel mettra en exergue les difficultés d'exploitation survenues à la suite de l'ouragan IRMA et rappellera les actions menées à effet de gérer cette situation exceptionnelle.

## **I – QUANTITÉS ET QUALITÉ DES DÉCHETS**

### **I.1 – LES DÉCHETS ADMIS SUR L'ISDND**

Le détail des quantités réceptionnées par mois et les cumuls annuels sont indiqués dans le tableau fourni en annexe 1. Ces quantités sont issues de pesées des BAOM et des camions des transporteurs de déchets en contrat avec la Collectivité. L'ensemble de ces quantités est contrôlé mensuellement par la Direction de l'Environnement de la COM par le biais de son AMO, le cabinet EODD.

Sur ce tableau, on trouvera également les quantités admises sur l'ISDnD ou, directement, sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, en provenance de la déchetterie de Galisbay (outil appartenant à la COM). Les déchets en provenance de la déchetterie sont dirigés vers l'ISDnD s'ils ne sont pas recyclables ou vers l'Ecosite pour tous ceux qui peuvent être valorisés directement.

Les principales remarques que l'on peut faire à la lecture de ces données sont les suivantes :

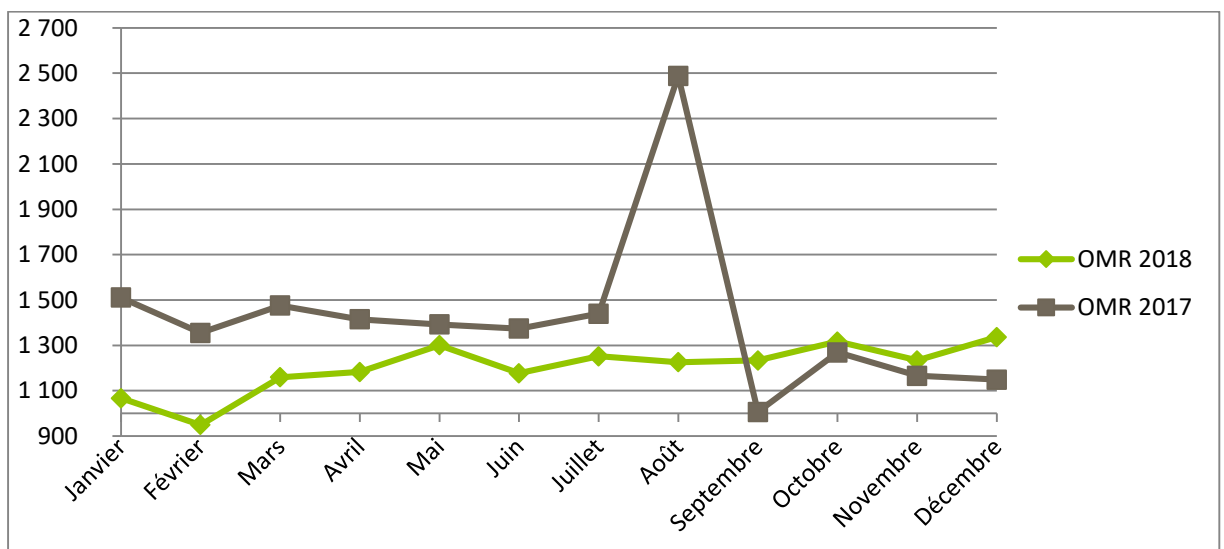


Figure 1 : Tonnages entrants par mois d'OMR au cours de l'année 2017 et 2018

- Les apports d'OMR ont diminué d'environ 2 000 t par rapport à la moyenne des années précédentes, hors 2017, considérées comme normales. On peut mettre cette baisse avec une certaine baisse temporaire de la population à la suite du cyclone, tout particulièrement au premier semestre ;
- A près de 23 000 tonnes d'encombrants en 2017, les volumes entrants sont entre 5 et 10 fois supérieurs aux années dites normales. Ces déchets proviennent essentiellement de deux origines :

- Suite du nettoyage des quartiers par la population elle-même et élimination d'une partie des déchets dus au cyclone ;
- Deux opérations de "Nettoyage de l'île" ont été programmée en fin de printemps et en fin d'année par la Collectivité avec mise à disposition de bennes. Il est certain qu'un certain nombre de petits artisans ont déversé leurs déchets de chantier dans ces bennes plutôt que de les amener à l'Ecosite, évitant ainsi le paiement du prix d'entrée. L'opération de mai-juin transparaît bien sur les graphiques.

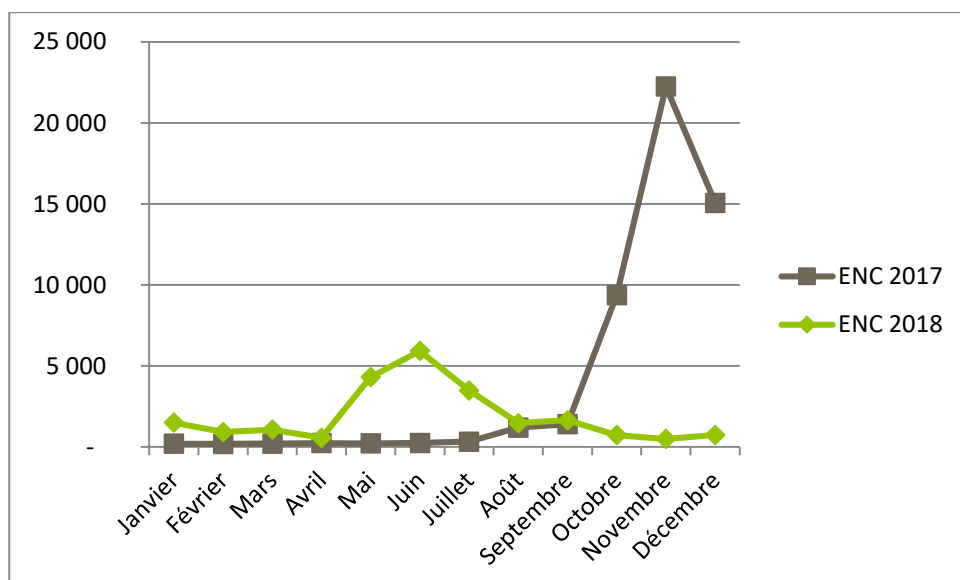


Figure 2 : Tonnages entrants par mois d'encombrants

Pas de changement notable sur les autres déchets. A noter simplement une augmentation des VHU et des déchets métalliques. Ces deux points sont traités plus loin.

- La déchetterie a pleinement joué son rôle en cette année 2018 avec des tonnages doubles par rapport aux années "normales", soit près de 1400 tonnes entrantes au lieu de l'ordre de 600. On peut penser que cet outil

devient un élément de gestion de l'environnement de l'île de plus en plus utilisé par ses habitants. Une seconde déchetterie serait alors utile vers l'est de l'île.

### **Répartition des tonnages enfouis/recyclés**

- Les tonnages totaux collectés par la COM s'élèvent à 49 861 tonnes pour l'année 2018 ; nous constatons une nette baisse par rapport à 2017 puisque la majeure partie des encombrants est entrée sur le site fin 2017.
- La part enfouie de ces déchets est égale à 75,5 % (74,6 % en 2017) des déchets admis sur le site de l'ISDnD, soit 37 631 t. La part recyclée, quant à elle, est de 12 230 tonnes. Cette part est anormalement élevée par rapport aux années précédentes. En effet, elle comprend en particulier les très gros arrivages de Ferrailles et de VHU, largement supérieurs cette année en proportion du tonnage total. En outre, sont également comptabilisés en recyclés les gravats propres que nous réutilisons en remblais sur le site.
- Les déchets « Encombrants Irma » sont en cours de tri et permettent un important recyclage de ferrailles.
- La part enfouie des déchets des professionnels correspond aux entrées en mélange de ces déchets. Cette part s'élève à 6 058 t, soit 35 % sur un total de 17 323 tonnes annuelles. Ce taux est relativement stable et devrait s'améliorer dans les mois qui viennent, cette année 2018 ayant encore trop souvent vu des arrivages non triés issus des chantiers de déconstruction/reconstruction.

## I.2 – LES DÉCHETS REFUSÉS

Les règles d'accès au site pour les différents types de déchets sont définies par les obligations réglementaires quant à l'acceptabilité de ceux-ci en Centre de stockage.

L'ISDnD et l'Ecosite de Recyclage-Valorisation étant gérés en étroite coordination pour permettre d'accepter le maximum de déchets de l'île, les règles générales d'acceptation ont été portées à la connaissance des usagers par le biais de différents médias de communication.

Ainsi, sur cette base, aucun déchet non dangereux n'a été refusé.

## I.3 – LES DÉCHETS VALORISÉS

On rappelle que l'ISDnD ne reçoit que les déchets de la compétence de la Collectivité, en l'occurrence les déchets des ménages, que ce soient les ordures ménagères – sacs gris – ou les encombrants collectés en porte à porte, tels que les déchets d'espaces verts, les D3E ou tous autres déchets encombrants. S'y ajoutent les arrivages de la déchetterie et des Points d'Apport Volontaires, répartis sur l'ensemble du territoire, pour la collecte des Emballages ménagers (journaux et cartonnettes, bouteilles plastiques, canettes, ...). En revanche, seuls les déchets ultimes sont stockés en alvéole et les déchets suivants sont valorisés depuis 2013 :

- **Déchets d'espaces verts** : ils sont collectés séparément lors de tournées de ramassage spécifiques et transférés après pesée sur la plate-forme de compostage de l'Ecosite pour compostage. Le produit du compostage, en mélange avec les boues de station d'épuration de la Collectivité, est un compost normé NF-U 44-095. Sa commercialisation a débuté fin 2014 après avoir validé que les analyses réglementaires étaient en accord avec la norme précitée. Celle-ci a été mise en pause durant cette période post-IRMA pour des raisons de qualité des produits

entrants. Les composts produits ont alors été utilisés pour la végétalisation en couverture de l'ISDND ;

- **Boues de station d'épuration** : elles arrivent sur le site sous forme liquide ou pâteuse, selon la station d'origine, et sont mélangées avec le broyat de déchets verts en vue du compostage. Le changement de prestataire de gestion de l'assainissement en fin d'année 2018 (désormais la SAUR) n'a entraîné aucune modification de la filière ;
- **D3E** : le gros électroménager, hors origine Point de Collecte (PDC) défini par ECOLOGIC, peut être trié assez facilement à l'arrivée. Les D3E repartent à AER (centre de recyclage en Guadeloupe) dans la filière ECOLOGIC ; les autres, plus ou moins détruits, sont valorisés avec les ferrailles et expédiés vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles ;
- **Ferrailles** : elles sont triées et expédiées vers les marchés internationaux de reprise de ferrailles. De par les énormes quantités reçues à la suite du cyclone, tout particulièrement des tôles, nous avons doublé notre chaîne de traitement par une installation de broyage-tri en sous-traitance auprès de la société SNR en Guadeloupe. Celle-ci comprend un broyeur de grosse capacité et une chaîne de tri complète permettant de séparer les métaux ferreux des non-ferreux et des déchets. Les métaux ainsi triés sont de très bonne qualité pour la valorisation. Plusieurs containers d'aluminium sont partis au cours du dernier semestre et un bateau, pour une expédition en vrac d'environ 4000 tonnes est prévue à Galisbay au premier trimestre 2019 ;
- **Cartons plats** : Ils sont triés sur la plate-forme de tri pour les arrivages en mélange issus de la collecte en porte à porte et rejoignent les cartons déjà triés au niveau de la déchetterie ou ceux amenés directement sur l'Ecosite par les professionnels. Ils sont envoyés à un recycleur européen



dans le cadre d'un contrat avec EcoEmballages pour ce qui concerne les cartons des ménages, hors filière pour les autres. Cette filière a été mise en veille en 2018, pour cause de qualité des cartons arrivés généralement en mélange et à la suite des travaux de remise en route de notre presse à cartons ;

- **DEM (déchets d'Emballages Ménagers)** : Les bouteilles en plastique, cartonnettes, boîtes métalliques et alu, issues des PAV font l'objet d'une valorisation dans le cadre du contrat passé entre la COM et CITEO (ex EcoEmballages). Celles-ci sont envoyées pour tri et valorisation chez ECODEC, en Guadeloupe, dans le cadre d'un contrat entre VERDE-SXM et cette société. Même remarque que pour les cartons quant au fonctionnement de la filière ;
- **Verre** : les bouteilles en verre en provenance des PAV sont broyées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM dans la filière CITEO. Les sables et graviers qui en sont issus sont utilisés pour divers travaux dans le BTP, soit sur le site même soit auprès de partenaires extérieurs. Notre broyeur à verre ayant été pratiquement détruit par le cyclone, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau pulvérisateur identique au précédent et présentant donc les mêmes caractéristiques de qualité de préparation de produits finis. Il est arrivé en toute fin d'année ;
- **Gravats** : valorisés directement sur site, pour les travaux d'aménagement après tri des indésirables. Nous ne pouvons prendre cependant que les petites quantités amenées par la Collectivité. Pour les gros volumes, les entreprises sont dirigées vers les sociétés disposant de concasseurs... sinon d'autorisations ;
- **Piles et accumulateurs** : stockés et ensuite valorisés par l'Eco organisme SCRELEC ;

- **Ampoules** : valorisés par l'Eco organisme RECYLUM ;
- **Huiles moteur usagées** : valorisés à OSILUB (Rouen) grâce à un contrat ADEME. Elles sont reprises gratuitement chez les garagistes par un de nos prestataires, JPS (Jose Professional Service). Le contrat a fonctionné normalement pendant cette année. Après remise à jour annuelle des autorisations, les envois reprennent le 15/02/2019 ;
- **Câbles** : ils sont expédiés à Recycables pour valorisation du cuivre et de l'aluminium ;
- **VHU (véhicules hors d'usage)**, le centre de dépollution des VHU a obtenu la certification de son agrément par l'organisme bureau VERITAS en 2016. Il est régulièrement reconduit depuis. Le marché avec la COM se termine en février 2019 et sera relancé.

#### I.4 – LES VHU

Comme indiqué ci-dessus, nous détaillons plus précisément le fonctionnement de l'atelier VHU. Même si cet atelier est la propriété stricte de VERDE-SXM, le contrat que nous avons avec la Collectivité concernant cette catégorie de déchets et l'extrême importance qu'a revêtu la gestion des VHU post-IRMA nous incite à y consacrer un chapitre complet.

- **Les effectifs du service**

Le Centre agréé VHU fonctionne avec deux salariés qui travaillent de 6h à 13h. L'agent d'accueil en poste enregistre tonnages et provenance des épaves apportées, au même titre que les autres déchets.

Au cours de l'année, nous avons embauché des intérimaires, tout particulièrement lors des périodes de très forts afflux d'épaves dites "carcasses historiques", nécessitant un traitement rapide et simplifié.

A compter de la fin de l'année, l'effectif est revenu à son niveau normal, la qualité des VHU entrants obligeant à reprendre un fonctionnement "normal" de la filière. Néanmoins, nous avons pu optimiser le fonctionnement de celle-ci pour atteindre sur les 6 derniers mois, une moyenne d'env. 250 VHU traités par mois.

- **Les données**

Tous les mois, le rapport sur les VHU ("VERDE-SXM Rapport sur le Centre VHU agréé"), est envoyé à la Collectivité mais aussi à la DEAL qui suit ce dossier de très près. L'ensemble des VHU entrants/sortants est enregistré sur le livre de police OPISTO.

Nous avons reçu en 2018 un total de 2104 VHU et traité 2225. Le tout pour un total de soit 2 539 tonnes entrantes.

Tous les détails des données sont sur le tableau en annexe 2).

- **Les équipements et services complémentaires**

- **La chaîne de tri**

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus au sujet des ferrailles, nous avons pris en prestation extérieure une chaîne complète de broyage et tri de ferrailles minces. Elle est adaptée au traitement des VHU dépollués et vient doubler la presse à paquets dont nous disposions précédemment. Ainsi nous pouvons, en fonction des besoins, détruire définitivement les VHU sur l'une ou l'autre des installations (annexe 6).

- **Les garages partenaires**

A la suite d'un important travail en collaboration entre la COM, la DEAL et notre société, deux garages ayant une forte activité et d'importants stocks ont été agréés Centre VHU pour une durée de 6 mois à compter de septembre 2018. Le cahier des charges de ces garages est de fournir

à l'Ecosite des VHU dépouillés et dépollués qui peuvent entrer immédiatement dans la filière de destruction, presse ou broyeur.

Outre cette filière très encadrée par les agents de la Collectivité en termes de contrôles des véhicules concernés, nous nous sommes mis d'accord pour traiter directement leurs stocks propres. Après une petite période de démarrage nécessaire pour finaliser le suivi de cette nouvelle filière, les résultats en début 2019 sont prometteurs et devraient permettre une nette augmentation des tonnages traités.

### I.5 – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFICATIF POUR L'ECOSITE DE RECYCLAGE-VALORISATION

Les importantes modifications survenues sur l'Ecosite à la suite de la catastrophe IRMA et des demandes qui nous ont été faites par la Collectivité et la Préfecture de gérer sur ce seul site l'ensemble des déchets post-cycloniques nous ont amené à demander une modification non substantielle de l'arrêté préfectoral n°2012/102/PREF/STMDD 02/08/2012 relatif à l'Ecosite de Recyclage-Valorisation. Même si ces modifications ne concernent que l'Ecosite, les nombreuses et permanentes interactions entre les deux installations nous amènent à en faire état.

Cet arrêté modificatif n°2018-105 nous a été accordé le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Il comprend principalement les rubriques suivantes :

- *Ajout d'explosifs de classe 1-3 ;*
- *Ajout de stockage d'huiles alimentaires en transit ;*
- *Augmentation de la surface d'entreposage des VHU non dépollués ;*
- *Validation de la cohérence entre la capacité de la rubrique déjà existante 2791-1 (traitement de déchets non dangereux, régime*

*autorisation) et de la rubrique 3532 intégrant l'utilisation d'un broyeur multimatériaux de grande capacité ;*

Quatre autres points d'organisation ont été accordés dans ce document :

- *Espacement des contrôles du portique de détection de la radioactivité ;*
- *Prolongation de l'agrément "Huiles minérales usagées" qui est arrivé à échéance le 1<sup>er</sup> août 2017 ;*
- *Prolongation de l'agrément "Pneumatiques" qui est arrivé à échéance le 1er août 2017*
- *Prolongation de l'agrément "Véhicules Hors d'Usage" qui est arrivé à échéance le 1er août 2018 ;*

En complément de cet arrêté, et à la demande de la DEAL, une étude d'impact actualisée a été lancée en fin d'année avec l'aide du bureau d'études ANTEA, en particulier afin de mesurer l'impact du broyeur sur l'environnement.

## **II – SITUATION DES ZONES DE STOCKAGE**

### **II.1 – SITUATION DES ALVÉOLES À FIN 2018**

En 2018, les travaux suivants ont été réalisés :

- Poursuite de l'exploitation de l'alvéole ;
- Montage des digues externes : environ 1 200 m<sup>3</sup> de digues ont été montées au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation ;
- Améliorations constantes des pistes d'accès pour les transporteurs en vue du dépotage des déchets des BAOM et de l'aire de manœuvre des

camions. Une piste ceinturant le massif vers l'est a été aménagée et croise plusieurs risbermes pour accéder à la partie supérieure des alvéoles. Ces aménagements sont réalisés :

- Dans un souci constant d'amélioration de l'accès des zones de dépotage des déchets par les transporteurs,
  - En vue d'une sécurité plus grande sur les pistes de circulation,
  - Dans le cadre d'une protection accrue vis-à-vis des risques d'incendie.
- Le plan général de l'ISDND a été mis à jour en fin d'année (annexe 3), à la suite des travaux de mise en place de volume disponible de stockage ayant donné lieu à facturation au 31/12/2018.

## **II.2 – SITUATION DES ZONES EN FIN D'EXPLOITATION**

Aucune modification n'est liée à la fin d'exploitation puisque nous sommes en cours d'exploitation.

## **II.3 – LE LANDFILL MINING**

Une tranche de près de 12 000 m<sup>3</sup> de landfill mining a été réalisée cette année en vue de la création de vide de fouille pour l'augmentation de capacité des alvéoles.

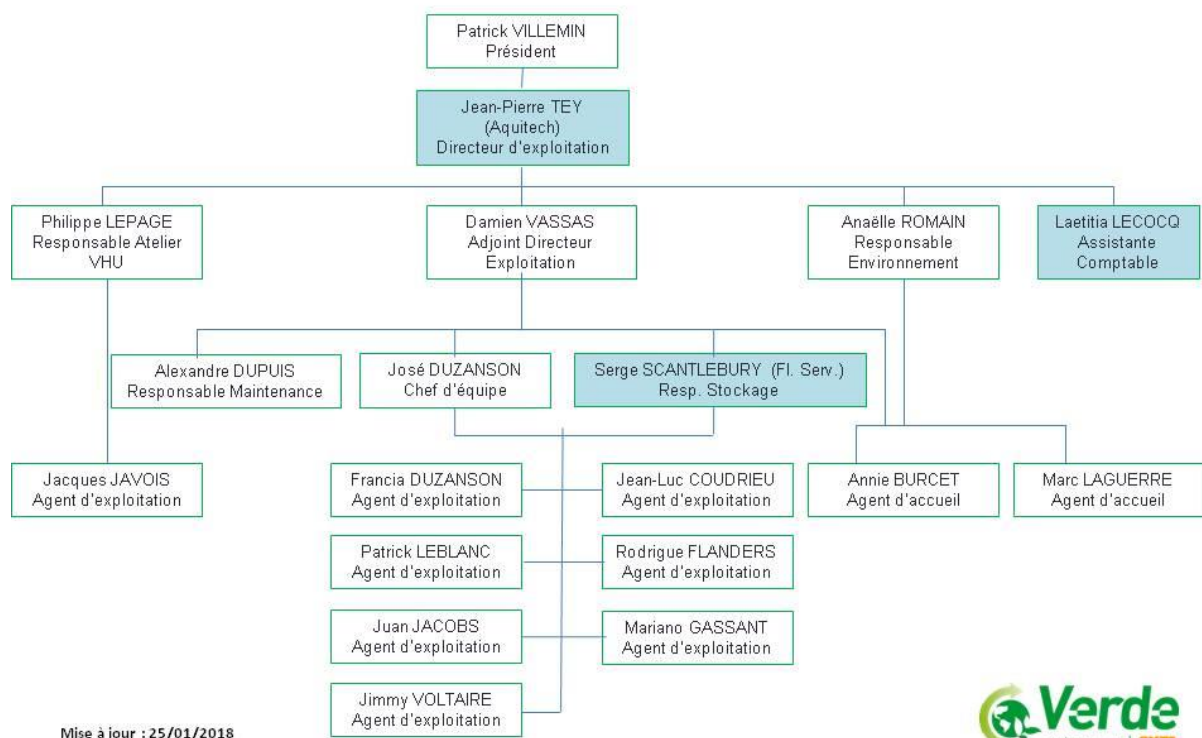
- La procédure de gestion de cette opération est identique à celle décrite lors du rapport des années précédentes.

## **III – BILAN SUR LES ANALYSES, LE PERSONNEL ET LE MATÉRIEL**

VERDE-SXM emploie 15 salariés en CDI. Au cours de l'année 2018, plusieurs intérimaires ou CDD ont complété l'équipe pour faire face aux besoins de

traitement des augmentations des quantités de déchets entrants (voir organigramme ci-dessous).

## Organigramme



En annexe 4, le bilan de formation des agents affectés à l'exploitation du site.

En ce qui concerne les installations et machines :

- Les analyses d'eau sont effectuées selon le planning prévu.

Elles sont intégrées régulièrement dans la base de données GIDAF. En annexe 5, le tableau des résultats comparés avec les valeurs de rejets indiquées dans l'arrêté.

- Les engins et machines sont contrôlés semestriellement par l'APAVE. Le responsable de maintenance prend en compte les remarques qui

peuvent en ressortir. Nous avons subi une dégradation d'une partie de nos engins et avons été obligés de procéder à leur renouvellement. Par ailleurs, l'accroissement d'activité nous oblige également à investir dans d'autres machines de traitement.

## **IV – LES AMÉNAGEMENTS 2019**

### **IV.1 – LES ALVÉOLES DE STOCKAGE**

Le plan prévisionnel des travaux pour 2019 prévoit l'augmentation de capacité du site par la création de volumes supplémentaires pour chacune des alvéoles. Ce volume se situera en amont ouest des alvéoles existantes, par création de vide de fouille par landfill mining dans le massif d'anciens déchets.

Les étanchéisations seront mises en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Par ailleurs, selon le plan d'avancement du stockage, une hauteur supplémentaire de déchets est en cours de mise en place sur les autres alvéoles.

### **IV.2 – LES INSTALLATIONS CONNEXES**

Elles sont situées sur l'Ecosite de Recyclage-Valorisation de VERDE-SXM, jouxtant l'ISDnD, en accord avec l'AP de cette installation. Malgré les dégâts importants subis lors du cyclone IRMA, ces équipements ont pour la plupart été réparés. Les derniers le seront au cours des premières semaines de 2019.



## V – LES GARANTIES FINANCIÈRES

Les garanties financières ont été définies dans l'Arrêté Préfectoral, à l'article 1.5.2. Au sens de la réglementation, l'exploitant est la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin.

La constitution de ces garanties doit être réalisée par la Direction Financière de la Collectivité, avec comme principale contrainte, l'impossibilité de trouver un établissement financier qui accepte de donner cette garantie.

## VI – LES INCIDENTS 2018

### VI.1 – LES INCENDIES

Pour chacun de ces incendies, nous avons envoyé un courrier à la préfète, conformément à l'article 2-5-1 de l'AP n° 2011/66/PREF/STMDD.

- Un incendie s'est déclaré le jeudi 31 mai 2018, à 23h dans l'alvéole de stockage des déchets d'ordures ménagères.

Le gardien a constaté un départ de feu au niveau de l'alvéole de stockage vers 23h. Conformément à la procédure d'urgence incendie, il a immédiatement prévenu par un appel téléphonique les pompiers et le directeur d'exploitation Jean-Pierre TEY. Mr TEY étant hors du département, il a contacté l'adjoint au directeur. Les pompiers sont intervenus sur site mais n'ont rien pu faire car la zone était difficile d'accès. L'adjoint au directeur a circonscrit le feu à une petite zone de brûlage et nous attendons l'extinction naturelle du feu tout en apportant une surveillance accrue sur cette zone.

CAUSE

L'incendie dans un engin il y a 15 jours a réactivé des feux couvants et avec le vent, très soutenu en ce moment, le feu s'est réellement développé.

- Un incendie s'est déclaré le dimanche 23 décembre 2018, à 16h entre la plateforme de stockage des épaves et des pneus

Le gardien a constaté un départ de feu au niveau de la zone de stockage des pneus et des épaves. Conformément à la procédure d'urgence incendie, il a immédiatement prévenu par un appel téléphonique le directeur d'exploitation Jean-Pierre TEY. Mr TEY a contacté les salariés en astreinte ce jour-là. Ils ont réussi à circonscrire l'incendie en 1h30 de temps. Ils ont dégagé l'espace environnant pour limiter l'incendie à une petite zone de brulage et ont attendu l'extinction naturelle du feu tout en apportant une surveillance accrue. Fin de l'épisode à 17h30.

#### CAUSE

Un départ de feu lié aux feux couvants de l'ancienne décharge.

## **VI.2 – AUTRES INCIDENTS ET PLAINTES**

Pas d'autres incidents à déplorer cette année

Aucune plainte ou demande n'a été déposée auprès de VERDE SXM.

## **VII – LA SITUATION DU FONCIER**

### **VII-1 – LE TERRAIN DE L'ISDND PPD**

Le contrat de location du terrain où est située l'ISDnD, passé entre la COM de Saint-Martin et l'hoirie LAURENCE est en cours de négociation en vue de

le transformer en achat par la Collectivité pour sécuriser définitivement le site. Cette opération est en cours.

## **VII-2 – LA NOUVELLE ROUTE**

Cette nouvelle route, dite "Piste Red Rock", a été créée par le Génie juste après IRMA, à la demande de la préfète de l'époque. Elle était destinée à permettre l'accès au site quel que soient les conditions climatiques, en lieu et place de la route de la plage, dont le Conservatoire du Littoral voudrait en outre recouvrer la jouissance.

Nous avons réalisé des aménagements le long de cette route, du côté de l'ISDND, de façon à pouvoir entreposer de façon temporaire les déchets encombrants mélangés d'IRMA. Lorsque nous avons souhaité mettre cette route définitivement en service, les propriétaires des terrains traversés nous en ont interdit l'accès au prétexte que la Collectivité ne les avait pas indemnisés. S'en sont ensuivis des échanges de courriers entre la Réserve Naturelle, la COM et VERDE-SXM.

A ce jour, seule la route de la plage est utilisée.

## **VIII – LE PLAN D'EXPLOITATION 2018**

Le plan d'exploitation 2018 est présenté en document annexe 3.

## **IX – AUTRES EVENEMENTS 2018**

Comme depuis de nombreuses années, l'ISDnD et l'Ecosite sont très prisés par les visiteurs ! Nous recevons, en particulier, beaucoup d'écoles et de groupes de jeunes, d'autant plus intéressés... qu'ils sont jeunes. Plusieurs visites de personnalités :

- Délégation de la Commission Environnement de l'Assemblée Nationale ;
- Visite de Mme Sylvie FEUCHER, préfète nouvellement arrivée, accompagnée de Ph. GUSTIN, Préfet de région et du conseiller OM du Président MACRON ;
- Mme Audrey PULVAR et la délégation pour les assises de l'OM.

Ces visites sont l'occasion de mettre en avant la qualité des équipements structurants existant à St MARTIN pour gérer les problématiques de la compétence de la Collectivité.

## **CONCLUSION**

Cette année a été marquée par l'énorme travail de réorganisation que nous avons dû effectuer à la suite de la situation extrêmement dégradée ayant suivi IRMA.

Nous avons mis en œuvre de très importants moyens matériels et humains, en étroite collaboration avec la Collectivité dans le cadre du marché d'exploitation qui nous lie.

A la fin de l'année 2018, les stigmates d'IRMA marquent encore nettement l'ISDND sur quelques points : stocks encore importants d'encombrants IRMA, stocks de ferrailles par manque de containers disponibles, ...

On peut cependant raisonnablement dire que la nouvelle saison cyclonique 2019 sera abordée dans des conditions de sérénité suffisante pour que tant l'ISDND que l'Ecosite soient suffisamment résilients à un évènement exceptionnel.

## **ANNEXES -**

Annexe 1 - Tableaux des quantités admises sur l'ISDnD

Annexe 2 – Rapport mensuel/annuel sur le Centre agréé VHU

Annexe 3 – Plan des installations au 31/12/2018

Annexe 4 - Bilan de formation

Annexe 5 – Résultat analyse traitement eaux

Annexe - - Installation de broyage et de tri des ferrailles